



Type de contrat de mariage

Par **sunny75**, le **19/08/2015** à **19:43**

Bonjour,

Nous nous marions en juillet prochain.

Nous n'avons pas d'héritier direct.

L'un de nous deux aura en succession à la mort de ses parents, un appartement situé à Perpignan.

Nous avons aussi l'intention d'acheter par la suite, un appartement sur Paris.

Nous voudrions transmettre à un petit cousin, tous ces biens, au dernier des vivants.

Quel type de contrat de mariage faut-il envisager ?

Est-il nécessaire de prendre un notaire ou simplement établir un testament ?

Combien se monte les tarifs pour un notaire pour ce type d'acte ?

Dans l'attente de vous lire.

Cordialement.

Mr Sigé Michel et Mr Bousquet Alain

Par **Visiteur**, le **20/08/2015** à **11:35**

Bonjour,

pas certain que le contrat de mariage joue sur la transmission du bien. Un testament devrait être plus indiqué pour cela et il n'exclue pas le notaire ! il s'agit de foncier entre autre donc ce dernier est obligatoire...